



Association of
African Universities
Association des universités africaines
اتحاد الجامعات الأفريقية



Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG)

CENTRE EMERGENT ENVIRONNEMENT MINIER (CEA-EM_EMIG)

REPUBLIQUE DU NIGER

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE
ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)
CENTRE EMERGENT ENVIRONNEMENT MINIER (CEA-EM_EMIG)
CREDIT IDA N°6511-NE & D 5340-NE**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE D'AUDIT INTERNE SUR LE
SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
D'AUDIT EXTERNE DE L'EXERCICE 2022 ET L'EXAMEN DU RAPPORT DE
L'AUDIT INTERNE DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2023 DU PROJET
CENTRE EMERGENT ENVIRONNEMENT MINIER (CEA_EM-EMIG)**

L'an deux mil vingt-quatre et le samedi trois février s'est tenue dans la salle de réunion de Siloe Sarando/Namaro, la réunion du comité d'audit interne du projet Centre Emergent Environnement Minier de l'EMIG (**CEA_EM-EMIG**).

Etaient présents à cette réunion (**Cf, liste de présence en annexe**).

Le Président : M. KOSSO MOUSTAPHA ;

Le Secrétaire : M. SEINI NIANDOU ABDOUL-MAJID ;

Les Membres :

- M. MOUSSA AMADOU ;
- M. OUMAROU YOUNOUSSA ;
- M. ABDOUSSALAM MAGAGI ;
- M. YACOUBA MANOU ABDOULAYE ;
- M. AMADOU MOUSTAPHA ;
- M. ADAMOU MAHAMADOU.

L'ordre du jour de la réunion était le suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport d'audit externe de l'exercice 2022 et de l'examen du rapport de l'audit interne du premier semestre de l'exercice 2023.

Après le souhait de bienvenue et les présentations, le Président du comité d'audit se réjouit de la présence effective des membres. Il a ensuite rappelé les principales attributions du comité d'audit prévues par la décision **N°0024/2024/DG/EMIG** du 31 janvier 2024 portant création, attributions et nomination des membres du comité d'audit interne du projet Centre Emergent Environnement Minier de l'EMIG. Ces attributions se résument comme suit :

- Apprécier la qualité des procédures et l'efficacité du dispositif du contrôle interne notamment en matière de couverture des risques et de conformité à la réglementation en vigueur permettant de garantir la qualité de l'information financière fournie ;
- Examiner la cohérence du dispositif de gestion des risques (la cartographie des risques) et apprécier l'importance des risques, notamment ceux relevés dans les rapports des auditeurs internes et externes ;
- Examiner les rapports, commentaires et recommandations des auditeurs internes et externes ;

- Informer le Directeur Général de l'EMIG et la Direction du centre **CEA_EM-EMIG** des risques économiques, financiers et opérationnels.

Après ce rappel, le Comité d'Audit Interne a fait le suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport d'audit externe de l'exercice 2022 et l'examen du rapport de l'audit interne du premier semestre de l'exercice 2023. Les principaux commentaires et observations sont examinés et les recommandations du Comité d'audit interne sont consignées dans le tableau ci-dessous :

1. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION AU 31 DECEMBRE 2023

RÉF	CONSTATS	RISQUES/IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/05/2023	Recommandation du comité d'audit	Responsable	Délai
1	<p><u>Réunion du COPIL</u></p> <p>Le Comité National de Pilotage (COPIL) dont la présidence est assurée par le MESR/I n'a pas tenu de réunions en 2020 et 2021, alors que l'Accord de financement et l'Arrêté portant sa création stipulent la tenue de deux (02) réunions par an.</p>	<p>Les décisions stratégiques d'orientation des activités du projet ne sont pas prises dans les délais appropriés ;</p> <p>Ralentissement de l'atteinte des objectifs du projet.</p>	<p>Tenir régulièrement les réunions du Comité National de Pilotage en conformité avec les dispositions conventionnelles l'instituant.</p>	<p>Le Ministère n'a organisé qu'une seule réunion du Comité National de Pilotage au titre de l'année 2022 tenue le 22 février 2022. Quant à la réunion du COPIL au titre de l'exercice budgétaire 2023, elle ne s'est tenue que le 25/05/2023.</p>	<p>Tenir la deuxième réunion du Comité National de Pilotage (COPIL) conformément à l'Arrêté portant sa création qui stipule la tenue de deux (02) réunions par an.</p> <p>MISE EN ŒUVRE AU 31 DECEMBRE 2023.</p>	<p>Responsable de suivi et évaluation CEA_EM-EMIG :</p> <p>M. YACOUBA MANOU Abdoulaye</p>	<p>Fin novembre 2023</p>
2	<p><u>Manuel de procédures</u></p> <p>Le manuel de procédures administratives et comptables de l'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie a été révisé pour que les dispositions qui y sont contenues soient applicables aux activités du CEA-EM-EMIG. Toutefois, il nous a été donné de constater que ce manuel n'est pas adapté aux activités du Projet notamment en ce qui concerne les procédures de planification et de gestion</p>	<p>Difficultés à appliquer les procédures.</p>	<p>Réviser le manuel de procédures pour l'adapter aux activités du projet.</p>	<p>Le manuel est en cours de révision en interne par l'équipe du Projet sur suggestion de la Banque Mondiale.</p>	<p>Finalisation et validation du manuel de procédures administratives et comptables de l'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie.</p> <p>MISE EN ŒUVRE PARTIELLE (NON ENCORE VALIDE PAR LE CONSEIL</p>	<p>Président du comité de révision :</p> <p>M AMADOU Abdoulaye</p>	<p>Fin août 2023</p>

RÉF	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/05/2023	Recommandation du comité d'audit	Responsable	Délai
	budgétaire, les procédures de gestion comptable et de reporting financier, les procédures de gestion de la trésorerie, la prise en compte des revenus générés, les indicateurs de performances, l'implication de l'AUA, etc.				D'ADMINISTRATION ET LA BANQUE MONDIALE) AU 31 DECEMBRE 2023.		
3	<p><u>Audit interne</u></p> <p>Dans le dispositif institutionnel, il n'a pas été prévu de recrutement d'un auditeur interne au niveau du CEA-EM-EMIG. Par conséquent, les activités de contrôle de la conformité des réalisations aux dispositions de manuel de mise en œuvre et de celles du manuel de procédures n'ont pas été réalisées au titre de la période sous revue.</p>	Non-conformité des réalisations aux dispositions de manuel de mise en œuvre et de celles du manuel de procédures.	Accélérer les négociations avec la Banque Mondiale pour le recrutement d'un auditeur interne.	La recommandation a été mise en œuvre par le recrutement d'un auditeur interne en 2023. Il a pris service le 15 février 2023.	Recommandation exécutée	N/A	N/A
4	<p><u>Organisation comptable</u></p> <p>Dans le dispositif organisationnel consacré dans le PAD, il est prévu le recrutement d'un responsable de la comptabilité et de la gestion financière au plus tard trois (03) mois après la mise en vigueur du Projet.</p>	Retard dans la production des informations comptables et financières.	Finaliser le recrutement du responsable de la comptabilité et de la gestion financière du Centre et le former aux spécificités du Projet.	La recommandation a été déjà mise en œuvre par le recrutement d'un comptable principal. Il a pris service le 1 ^{er} juillet 2022.	Recommandation exécutée	N/A	N/A

RÉF	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/05/2023	Recommandation du comité d'audit	Responsable	Délai
	<p>À la date de notre intervention, bien que le processus de recrutement tire à sa fin, ce responsable n'a pas encore pris service. Toutefois, une convention a été signée avec un projet de la place pour un accompagnement en temps partiel de son Responsable Administratif et financier et de son Comptable aux activités comptables et financières du Centre.</p>						
<p align="center"><u>Commentaires de la Direction du CEA-EM-EMIG</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion du COPIL : Les Directeurs des CEA vont à nouveau prendre attache avec le Ministère de tutelle pour la tenue effective et régulière de toutes les réunions du Comité National de Pilotage afin de se conformer aux dispositions prévues dans l'Accord de crédit. - Le manuel de procédures administratives, comptables et financières sera finalisé et soumis à la banque pour approbation. 							

1. GESTION DES IMMOBILISATIONS

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/05/2023	Recommandation du comité d'audit	Responsable	Délai
5	<p><u>Inventaire et codification des immobilisations</u></p> <p>Les travaux réalisés sur les immobilisations acquises par le Centre dans le cadre du Projet ont révélé l'absence de procès-verbal et de rapport d'inventaire, l'absence de code d'immobilisations sur environ 868 immobilisations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pertes d'actifs ; - Dépenses inéligibles ; - Difficultés à s'assurer de l'effectivité des prises d'inventaire physiques ; - Difficultés d'assurer le suivi des immobilisations acquises. 	<p>Améliorer le suivi des immobilisations acquises dans le cadre du projet en codifiant tous les biens acquis dans le cadre du Projet et en soutenant les inventaires physiques réalisés par des procès-verbaux et des rapports d'inventaire.</p>	<p>La recommandation a été appliquée. Les immobilisations ont fait l'objet d'inventaire et de codification.</p>	<p>Recommandation exécutée</p>	N/A	N/A
<p><u>Commentaires de la Direction du CEA-EM-EMIG</u></p> <p>Les inventaires physiques seront matérialisés par des Procès-Verbaux et des rapports d'inventaire à la fin de chaque année.</p>							

1. PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/05/2023	Recommandation du comité d'audit	Responsable	Délai
6	<p><u>Validation du PTBA</u></p> <p>Nos contrôles ont révélé que le PTBA n'est pas soumis au COPIL avant le 30 novembre de l'année précédente comme stipulé par les dispositions de l'accord de financement.</p> <p>Il n'est pas non plus soumis à la Banque Mondiale dans les délais raisonnables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans l'exécution des activités du Projet ; - Réalisation de dépenses non autorisées. 	<p>Préparer et soumettre au COPIL et à la Banque le PTBA dans les meilleurs délais pour approbation et validation.</p>	<p>L'AUA et la Banque Mondiale ont validé le PTBA le 06 avril 2023, mais n'a pas fait l'objet d'approbation par le COPIL.</p>	<p>Préparer et soumettre au COPIL le PTBA</p> <p>MISE EN ŒUVRE AU 31 DECEMBRE 2023.</p>	<p>Chef de projet CEA_EM-EMIG :</p> <p>M AMADOU Moustapha</p>	<p>Début novembre 2023</p>
7	<p><u>Dépassement budgétaire</u></p> <p>Nous avons constaté des dépassements budgétaires sur certaines lignes (acquisition de véhicule, réhabilitations) sans autorisation explicite du bailleur de fonds.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension de l'Accord de financement ; - Exécution de dépenses non autorisées ; - Dépenses inéligibles. 	<p>Requérir l'avis de non-objection explicite du bailleur de fonds pour tout dépassement de budget.</p>	<p>La recommandation a été appliquée.</p>	<p>Recommandation exécutée</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/05/2023	Recommandation du comité d'audit	Responsable	Délai
<u>Position de la Direction du CEA-EM-EMIG</u>							
Il n'y a pas eu besoin de recourir à un avis de non objection de la Banque.							

2. GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/05/2023	Recommandation du comité d'audit	Responsable	Délai
8	<p><u>Tenue de la comptabilité du Centre</u></p> <p>À la date de notre intervention, l'équipe du Projet n'était pas entièrement constituée.</p> <p>Le comptable principal recruté n'a pas encore pris service. Une convention a été signée avec un projet de la place (PRODEC) pour que son Comptable principal et son RAF assurent la gestion comptable du Projet en attendant le recrutement d'un comptable titulaire du Centre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans la tenue de la comptabilité ; - Difficultés à retrouver certaines pièces justificatives ; - Erreurs possibles lors de la comptabilisation ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la finalisation du recrutement du comptable principal ; - Remédier au cumul des tâches incompatibles du comptable. 	<p>L'équipe du projet a été actuellement complétée par le recrutement d'un comptable principale, d'un responsable Suivi & Evaluation, d'un Auditeur interne et d'un Chef de Projet. Une réorganisation est en cours pour remédier au cumul des</p>	<p>Remédier au cumul des fonctions (détention et signatures des chèques par le comptable) en affectant la détention des chéquiers au Chef de projet.</p> <p>MISE EN ŒUVRE AU 31 DECEMBRE 2023.</p>	<p>Directeur Général de l'EMIG :</p> <p>Dr-Ing OUSMAN Mahamadou</p>	<p>Fin août 2023</p>

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/05/2023	Recommandation du comité d'audit	Responsable	Délai
	Le comptable du PRODEC a rencontré des difficultés pour sécuriser les pièces comptables, n'étant pas sur place. Il a eu parfois du mal à suivre la traçabilité des pièces. Il a par ailleurs cumulé des tâches incompatibles d'autorisation, de détention, d'enregistrement et de contrôle.	- Mauvaise traduction comptable de certaines opérations.		tâches incompatibles du comptable.			
9	<u>Référentiel comptable utilisé</u> Le référentiel indiqué dans les notes aux états financiers est le SYSCOHADA alors que le manuel de procédures révisé prévoit la tenue d'une comptabilité publique. Par ailleurs, le schéma général du système comptable ainsi que les schémas d'écritures ne sont pas proposés dans le manuel.	Erreurs d'interprétation et de traitement comptable des opérations.	Relire le manuel de procédures en l'adaptant aux dispositions de l'accord de financement et en détaillant les schémas comptables nécessaires.	Le manuel de procédures a été relu en interne sur suggestion de la Banque.	Outiller les différents acteurs du projet sur le référentiel comptable et financier des organismes à but non lucratif. MISE EN ŒUVRE AU 31 DECEMBRE 2023.	Directeur Général de l'EMIG : Dr-Ing OUSMAN Mahamadou	Fin décembre 2023
10	<u>Production des Etats Financiers</u> Les comptes du Projet n'ont pas fait l'objet d'analyse. Les imputations, les saisies, les états de rapprochement	Anomalies significatives dans les comptes	Analyser les soldes des comptes en fin d'exercice	La recommandation n'a pas été mise en œuvre. Les analyses de soldes n'ont pas été effectuées au titre	Analyser les comptes de tiers systématiquement en fin d'exercice.	Comptable Principale CEA_EM-EMIG : MAHAMADOU Adamou	15 janvier de l'exercice suivant

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/05/2023	Recommandation du comité d'audit	Responsable	Délai
	bancaire élaborés par le comptable ne sont pas validés par le RAF.			de l'exercice sous revue.	MISE EN ŒUVRE AU 31 DECEMBRE 2023.		
11	<u>Compte d'intérêts</u> Le compte d'intérêt n'a pas été ouvert par le CEA-EM-EMIG.	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation peu rationnelle des fonds du Projet ; - Non-respect des dispositions conventionnelles. 	Ouvrir un compte d'intérêt conformément aux dispositions de l'accord de financement.	La recommandation a été appliquée. Le compte d'intérêt a été ouvert mais n'a aucun solde actuellement.	Recommandation exécutée	N/A	N/A
<u>Position de la Direction du CEA-EM-EMIG</u>							
- Le recrutement des différents experts pour compléter l'équipe permet de résoudre le problème de cumul des tâches incompatibles d'autorisation, de détention, d'enregistrement et de contrôle.							

2. PASSATION DE MARCHÉS

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE AU 31/05/2023	Recommandation du comité d'audit	Responsable	Délai
12	<p><u>Passation des marchés</u></p> <p>Nos contrôles sur les dossiers de passation des marchés ont révélé que les demandes de cotations sont conduites en dehors du répertoire de prestataires préétabli et que les contrats sont signés avec des imprécisions (Le contrat type est reconduit avec des vides et des informations au choix non précisées).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Choix de prestataires non économiques et non efficaces ; - Perte en cas de contestation des dispositions contractuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir annuellement (ou à une autre périodicité fixée d'avance) un répertoire des prestataires restreintes, sur la base d'une manifestation d'intérêts en fin de chaque période précédente ; - Se limiter au répertoire pour toute consultation restreinte ; - Renforcer les capacités du SPM en général. 	Les recommandations ont été appliquées.	Recommandation exécutée	N/A	N/A
<p align="center"><u>Position de la Direction du CEA-EM-EMIG</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le spécialiste en passation de marchés participera à Casablanca à une formation pour un renforcement des capacités organisée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche courant Août 2023. 							

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	Recommandation du comité d'audit	Responsable	Délai
1	<p>Dettes Fiscale</p> <p>Les dettes fiscales correspondant à l'ITS aux retenues ISB et à la TVA n'ont pas fait l'objet de déclarations et de reversement à l'Administration fiscale au 31 décembre 2022.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Redressement fiscal. 	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder aux déclarations des impôts et taxes et leur règlement dans les délais requis. 	<p>Respect strict du règlement de l'administration fiscale.</p> <p>Apurement de la dette fiscale existante.</p> <p>MISE EN ŒUVRE AU 31 DECEMBRE 2023.</p>	<p>Directeur Général de l'EMIG : Dr-Ing MAHAMADOU OUSMAN</p>	Fin août 2023
<p><u>Commentaire de la Direction du CEA-EM-EMIG</u></p> <p>- Nous prenons acte et les reversements ont déjà commencés sur l'exercice 2023.</p>						

2 ORGANISATION COMPTABLE

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	Recommandation du comité d'audit	Responsable	Délai
2	<p><u>RFINA non cohérent au TER</u></p> <p>Le Rapport Financier Intérimaire Non Audité (RFINA) du second semestre présente quelques irrégularités le rendant incohérent avec le Tableau des Emplois et des Ressources (TER) au 31 décembre 2022.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etats financiers irréguliers ; - Communication d'informations irrégulières au bailleur. 	<p>Veiller à toujours rendre cohérents les Rapports Financiers Intérimaires Non Audités (RFINA) aux états financiers du Projet.</p>	<p>Validation des Rapports Financiers Intérimaires Non Audités (RFINA) par l'auditeur interne avant sa transmission aux bailleurs.</p>	<p>Directeur Général de l'EMIG : Dr-Ing MAHAMADOU OUSMAN</p>	Avant le 31 juillet N et le 31 janvier N+1

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS	Recommandation du comité d'audit	Responsable	Délai
	<p>En effet, le rapprochement des soldes présentés dans le TER aux montants indiqués dans le RFINA fait ressortir les insuffisances suivantes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le total des ressources s'élève à 900 048 558 F CFA dans le TER alors qu'il est de 905 867 441 F CFA au niveau du RFINA, soit un écart de 5 818 882 F CFA ; • Les emplois par composante s'établissent à un montant de 801 007 383 F CFA dans le TER contre un montant de 806 886 265 F CFA au niveau du RFINA, soit une différence de 5 878 882 F CFA. 			<p>MISE EN ŒUVRE AU 31 DECEMBRE 2023.</p>		
<p><u>Commentaire de la Direction du CEA-EM-EMIG</u></p>						
	<p>- Nous prenons acte.</p>					

3. Suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport d'audit interne du premier semestre 2023

Constats	Risque	Recommandation	Commentaire de la Direction	Recommandation du comité d'audit	Etat de mise en œuvre
<p>Justification des dépenses Le contrôle des dépenses a relevé des insuffisances qui sont liées aux liasses de pièces justificatives qui ne sont pas toujours complètes. En effet, certains documents manquent dans les classeurs, notamment les factures pros formas, le bon de commande.</p>	<p>Ces anomalies exposent le projet aux risques de dépenses insuffisamment justifiées.</p>	<p>Nous recommandons fortement aux responsables de mettre un accent particulier sur la justification des dépenses en veillant à ce que les liasses fournies soient conformes à celles prévues par le manuel des procédures.</p>	<p>Les efforts seront fournis pour mettre à disposition toutes les pièces justificatives.</p>	<p>Veillez à la complétude des liasses justificatives des dépenses.</p>	<p>Partiellement (Des efforts ont été fournis, mais nécessité de redoubler d'effort).</p>
<p>Retenue du précompte ISB Nous avons relevé l'absence de la retenue du précompte ISB sur certaines factures de pause-café et de location de salle de réunion.</p>	<p>Redressement et pénalité fiscale encourus. Il faut noter également que ces dépenses sont inéligibles.</p>	<p>Nous recommandons fortement le respect des dispositions fiscales.</p>	<p>La retenue du précompte ISB sur toutes les factures qui l'exigent sera effectuée.</p>	<p>Veillez à La retenue du précompte ISB sur toutes les factures qui l'exigent.</p>	<p>Partiellement (Des efforts ont été fournis, mais nécessité de redoubler d'effort. Une note de service sera prise à cet effet).</p>
<p>Absence de factures certifiées A partir de l'entrée en vigueur de la loi de finance 2023 toutes les factures émises doivent être certifiées. Or, nous avons relevé que plusieurs factures de pause-café et location de salle ne sont pas certifiées.</p>	<p>Redressement et pénalité fiscale encourus. Il faut noter également que ces dépenses sont inéligibles.</p>	<p>Nous recommandons fortement le respect des dispositions fiscales.</p>	<p>Le respect des dispositions fiscales sera observé.</p>	<p>Veillez au respect strict des dispositions fiscales.</p>	<p>Partiellement (Des efforts ont été fournis, mais nécessité de redoubler d'effort).</p>
<p>Comptabilisation des frais de mission Certains frais de mission et d'atelier sont comptabilisés directement en charge. Par principe, ces dépenses ne sont pas définitives à l'origine. Il s'agit des avances de fonds à justifier.</p>	<p>Perte de ressource en cas de non reversement du reliquat.</p>	<p>La comptabilisation des frais de mission et de formation dans un compte d'attente (47XXX) ayant un comportement de trésorerie. A la justification, ces avances sont apurées en contrepartie des comptes de charges appropriés.</p>	<p>Cette recommandation sera mise en œuvre.</p>	<p>N/A</p>	<p>Mise en œuvre</p>

Constats	Risque	Recommandation	Commentaire de la Direction	Recommandation du comité d'audit	Etat de mise en œuvre
Comptabilisation des revenus générés Les revenus générés (les revenus des formations, de location studios, d'inscription...) ne sont pas comptabilisés sur la base des pièces justificatives probantes.	Non-respect de l'orthodoxie comptable.	La justification des écritures par des pièces susceptibles de servir comme moyen de preuve conformément à l'article 17 alinéa 3 de l'Acte Uniforme Relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière.	La recommandation sera mise en œuvre.	Une note d'information aux élèves et aux prestataires.	Non mise en œuvre.
Utilisation des différents comptes bancaire Paiement d'une facture de billet d'avion pour la participation à l'atelier Régional des CEA/Maroc pour un montant de F CFA 5 098 859 sur le compte des revenus générés en lieu et place du compte dédié.	Utilisation inappropriée des comptes bancaires ; Présentation d'Information financière irrégulière.	Nous recommandons l'utilisation du compte bancaire approprié pour le paiement des différentes dépenses du Centre et la régularisation du constat ci-dessus.	La recommandation sera mise en œuvre.	N/A	Mise en œuvre définitive.
Réalisation des missions et Ateliers La justification des frais de missions ou d'atelier sans rédaction de rapport de mission ou de compte rendu d'atelier.	Justification insuffisante des missions pouvant entraîner leur inéligibilité ; Perte financière.	La Direction Générale de l'EMIG est invitée d'exiger, pour chaque mission ou atelier, la rédaction d'un rapport de mission ou de compte rendu d'atelier.	La recommandation sera mise en œuvre.	N/A	Mise en œuvre définitive.
Paiement de bourse des étudiants Nous avons relevé que la bourse des étudiants CEA_EM est payées en espèces.	Perte d'espèce	Nous recommandons le paiement de la bourse des étudiants par virement bancaire (que chaque boursier CEA_EM aie un compte bancaire).	La recommandation sera mise en œuvre.	Nous demandons à l'administration de l'EMIG de payer par virement bancaire.	Non mise en œuvre.

Constats	Risque	Recommandation	Commentaire de la Direction	Recommandation du comité d'audit	Etat de mise en œuvre
<p>Confusion entre l'utilisation du compte des revenus générés et le compte de dépôt au Trésor sans intérêts N°44331304 L'élaboration d'un ordre de paiement sur le compte de dépôt au Trésor sans intérêts N°44331304 Gestion 2023 pour le règlement de certaines dépenses (achat de consommables informatiques...) et des frais de maintenance, alors que le règlement effectif est fait sur le compte des revenus généré.</p>	Double paiement	Nous recommandons que l'ordre de paiement ne porte pas la mention « le compte de dépôt au Trésor sans intérêts N°44331304 Gestion 2023 ».	La recommandation sera mise en œuvre.	N/A	Mise en œuvre effective.
<p>Enregistrement des contrats des consultants individuels Les contrats des consultants individuels n'ont pas fait l'objet d'enregistrement auprès de l'administration fiscale.</p>	Redressement et pénalité fiscale encourus. Il faut noter également que ces dépenses sont inéligibles.	Les contrats de consultants individuels doivent faire l'objet d'enregistrement auprès de l'administration fiscale avant tout paiement. La charge de l'enregistrement revient au bénéficiaire du paiement conformément à la réglementation en vigueur.	La recommandation sera mise en œuvre.	L'enregistrement de tous les contrats des consultants auprès de l'administration fiscale avant tout paiement.	Non mise en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, le président du comité a levé la séance.

Ont signé :

Président du Comité

Secrétaire de séance

ATTOUMANE Kosso Moustapha

SEINI NIANDOU Abdoul-Majid

Annexe : Liste de présence